

SÉMINAIRE « PENSER AVEC FREUD »

Document 58

Année 2024-2025

RELIRE *L'INTERPRÉTATION DU RÊVE*

Notes à propos de

« REMARQUES SUR LA THÉORIE ET LA PRATIQUE

DE L'INTERPRÉTATION DU RÊVE » (1923)

Dominique Scarfone

Ce texte de Freud, écrit en 1922, me frappe par plusieurs traits dont certains sont surprenants. Notons pour commencer que Freud aurait introduit, s'il avait pu, ses remarques dans une nouvelle édition de *L'interprétation du rêve*. Cela indique combien il tient à tout ce qu'il avance dans ce court texte. Deuxièmement, on note que si le titre distingue entre la théorie et la pratique de l'interprétation du rêve, dans les faits théorie et pratique sont inséparables. Par ailleurs, on peut dire que ce texte porte essentiellement sur les pensées de rêve. Freud semble ne plus se préoccuper de décrire le travail de rêve : le chapitre VI de son livre sur le rêve s'est amplement acquitté de cette tâche. Il se penche plutôt sur la question : à quoi doit servir le travail d'analyse et d'interprétation du rêve (nous verrons la distinction entre ces deux termes). Sous les apparences d'un simple addendum technique, il cherche à parer à plusieurs objections et incompréhensions possibles. L'article se divise en 10 sections que nous allons parcourir une à une en y ajoutant certains commentaires.

I

Dans cette première section Freud décrit quatre techniques possibles par lesquelles on peut procéder à l'analyse d'un rêve. On remarquera que les deux premières s'attachent à partir du contenu du rêve manifeste et à en rechercher les associations, tandis que les deux autres s'attardent moins à ce contenu. La troisième demande seulement au rêveur de chercher des événements pertinents de la veille ; la quatrième est totalement non directive et elle laisse le patient procéder comme il veut. Freud affirme pour finir qu'il ne saurait dire laquelle de ces techniques est la meilleure.

Il me semble que ce que cela nous dit de particulier, c'est que le contenu manifeste ne sert que d'amorce et que le travail d'interprétation est en fait un travail d'exploration du paysage psychique du sujet qui raconte le rêve. Cette attitude remonte en fait à

l'étude qu'avait produit Freud au sujet des aphasies. De ce travail minutieux il en avait conclu que le cerveau humain doit être considéré comme fonctionnant en bloc et sa structure comme constituée d'un réseau complexe qui fait en sorte que l'on peut en réalité commencer par n'importe quel bout puisque tous les chemins neuronaux finissent par se croiser. Cette position non localisationniste du Freud neurologue se retrouve donc dans les écrits du Freud psychanalyste comme fondement solide de sa confiance dans la méthode des associations libres. C'est cela qui lui permet de ne pas fétichiser le contenu manifeste du rêve, de sorte que le travail d'interprétation est en réalité la reprise et la continuation de ce qui est s'est amorcé durant la production du rêve.

II

La deuxième section nous donne tout de suite une sorte de confirmation de ce que nous venons de dire, en ce que Freud se concentre encore moins sur le contenu manifeste pour plutôt porter son attention au niveau de résistance du patient. Il parle de haute ou basse pression de résistance. Cette résistance se manifeste par la quantité plus ou moins grande d'associations qui sont apportées, avec cependant cette distinction entre associations en profondeur et associations en étendue. Cette dernière forme concerne le fait pour le patient de retrouver de nouveaux morceaux de rêve plutôt que d'approfondir dans la direction du matériel conduisant vers les pensées du rêve. Compte tenu de ce que nous avons vu dans la première section, il semble donc se confirmer que le rêve manifeste sert avant tout de prétexte à associations, si l'on peut dire.

Cela ne disqualifie pas le rêve en tant qu'expérience, puisque le rêve manifeste est après tout le produit de tout un travail de déformation et de déguisement, comme on a pu le voir au chapitre VI de *L'interprétation du rêve*. La persistance dans la mémoire du rêve manifeste nous amène à penser à cet autre sens du mot « manifeste » : celui qui concerne la liste des passagers d'un navire ou d'un avion, ou la liste des contenus d'une cargaison. Si, dans le cas du rêve, la liste est brouillée, voire illisible à première vue, il reste qu'elle signale qu'il y a bien un contenu à débusquer. Le souvenir du rêve nocturne témoigne donc de ce qu'il y a eu un événement-rêve et que celui-ci transporte jusqu'au matin un contenu qui nous concerne et que nous cherchons à connaître. Mais ce n'est pas en nous attardant sur le manifeste lui-même que nous y verrons clair ; c'est plutôt en cherchant autour pour dénicher les passagers ou la cargaison.

Freud écrit qu'en cas de forte résistance, comme il s'en produit dans les « analyses difficiles » (p. 168), nous sommes autorisés à procéder à un travail d'interprétation symbolique. Il en profite cependant pour rappeler la question importante à se poser :

« ...où donc l'accomplissement de souhait du rêve se cache-t-il ? » (*Ibid.*) Souvenons-nous en effet que ce souhait surgit du réseau très dense de pensées du rêve « comme le champignon de son mycélium » (*L'interprétation du rêve*, p. 578). Se poser la question du souhait de rêve c'est donc aussi insister sur le fait que ce qui compte, ce sont les pensées de rêve et non les images du manifeste. Ces images peuvent, bien entendu, nous captiver, être inspirantes. Des artistes les ont reprises dans leurs œuvres picturales, romanesques, cinématographiques... On a même reproché aux psychanalystes de déprécier les rêves lorsqu'ils s'attardent à les analyser, c'est-à-dire à déconstruire ces belles compositions oniriques. Mais il faut bien admettre que nous ne sommes pas des artistes et que la psychanalyse freudienne est en effet un travail parfois ingrat de désacralisation, de dé-romantisation de l'inconscient et de ses productions. Ce qui n'empêche aucunement qu'au bout du compte nous obtenions, chez nos patients, une relance de leurs capacités créatrices.

Quand la pression de résistance est d'intensité modérée, le travail peut procéder selon la ou les techniques énumérées dans la première section. Dans ce cas, les associations du rêveur se mettent à diverger dans toutes sortes de directions, avant que de nouvelles associations se mettent à converger de nouveau vers les pensées de rêve.

Notons le dernier paragraphe de la deuxième section : il y est question de rêves « intraduisibles » que Freud compare à des œuvres littéraires « bien réussies, artistiquement surélaborées ». On y reconnaît, dit-il, les motifs de base « mais utilisés dans toutes sortes de bouleversements et de transformations ». Freud considère qu'ils servent d'introduction à des pensées et souvenirs, mais « sans que leur contenu lui-même ait à entrer en ligne de compte » (169). Voilà donc à nouveau l'idée, ici poussée à l'extrême, que le contenu manifeste n'est qu'un prologue, voire un prétexte.

III

La distinction entre « rêves d'en haut » et « rêves d'en bas » ne devrait pas poser de difficultés une fois que nous sommes familiarisés avec le travail de rêve décrit par Freud dans le grand livre de 1900. Mais il faut souligner ici combien l'univers onirique n'a rien de monolithique pour Freud. Il vient de l'indiquer déjà à la section II, et ici il renchérit : il y a manifestement rêve et rêve, et les analystes doivent savoir tenir compte de ces situations différentes, nuancées, et y ajuster leur technique. Notons aussi que même dans les « rêves d'en haut », c'est toujours les « pensées de rêve » qui sont à repérer.

IV

Une variété particulière est décrite ici, qu'on pourrait appeler un « chapelet de rêves » dans le sens où des rêves s'enchaînent durant de nuits consécutives, un rêve reprenant un élément laissé en suspens par le rêve de la nuit précédente. Freud pense ici à deux courants parallèles : vie de veille et vie de rêve, sans en dire plus. Une question de recherche intéressante pour qui rencontrerait dans sa pratique ce phénomène qui doit être peu fréquent.

V

Une distinction importante est soulignée ici. Elle était déjà implicite dans *L'interprétation du rêve*, mais elle peut facilement passer inaperçue. « L'interprétation d'un rêve se divise en deux phases, la traduction et l'appréciation ou exploitation de celui-ci » (p. 170) Et Freud de souligner que la première phase doit être menée sans du tout tenir compte de la seconde. Autrement dit, la première phase, dite de « traduction », correspond au travail d'analyse entendu comme travail de déconstruction du rêve manifeste pour aboutir aux pensées de rêve. Quant à la deuxième, Freud utilise les mots « appréciation ou exploitation ». Je serais tenté de l'appeler aussi phase de l'interprétation proprement dite. Que Freud insiste, en 1923, c'est-à-dire bien longtemps après l'écriture de *L'interprétation du rêve*, sur la nécessaire séparation entre ces deux tâches, cela me semble souligner l'importance qu'il a toujours accordé aux questions de méthode. L'exemple d'un chapitre tiré de Tite-Live est très utile pour bien saisir ce qui le préoccupe ici. Ce chapitre étant « en langue étrangère », il doit donc d'abord être traduit afin de simplement savoir « ce que Tite-Live raconte ». Seulement une fois la traduction accomplie peut-on se demander « si ce qui est lu est un compte rendu historique, ou une légende ou une digression de l'auteur » (*Ibid.*)

Autrement dit, il ne faut pas contaminer le travail d'analyse (« traduction ») du rêve par des conclusions prématurées quant à l'interprétation qu'on peut en faire.

Freud discute alors, à l'aide d'un exemple limpide sur le rêve de guérison, de la question suivante : « Mais quelles conclusions est-on en droit de tirer d'un rêve correctement traduit ? » Il commence par nous mettre en garde contre « un respect excessif pour le “mystérieux inconscient” » qui nous fait oublier « qu'un rêve n'est le plus souvent qu'une pensée comme une autre, rendue possible par le relâchement de la censure et le renforcement inconscient, et déformée par l'action exercée par la censure et l'élaboration inconsciente. » (*Ibid.*) Qu'est-ce à dire, sinon qu'une fois de plus ce sont les actes de pensée qui, selon Freud, devraient nous intéresser dans les rêves. Il ramène le travail d'interprétation du rêve dans le monde réel, loin de la mystique que l'expérience onirique a tendance à nous inspirer. Tout se passe, au fond, comme

lorsqu'on tient une conversation avec un ami : avant de *comprendre* ce qu'il veut dire, encore faut-il bien *entendre* ce qu'il nous dit. Cette distinction entre *entendre* et *comprendre* n'est pas toujours prise en compte, puisque nous avons tendance à nous hâter de comprendre, ce qui ouvre grande la porte à la collusion entre les « moi », alors que Freud a eu le mérite de mettre à l'avant plan l'effort d'entendre, sans idée préconçue, sans « représentation-but ».

VI

Cette section pousse un cran plus haut la discussion amorcée à la section précédente en l'illustrant par le problème d'interpréter des rêves résultant d'un conflit d'ambivalence. Accessoirement, Freud y combine aussi ce qu'il avait dit à la section IV sur les rêves consécutifs, servant ici à présenter successivement les deux côté du conflit en question. La section se clôt sur ce rappel salutaire qu'un rêve n'est pas un événement isolé et que pour bien l'analyser puis l'interpréter il faut prendre en considération « toutes les autres informations, y compris celles de la vie de veille » (p. 172).

VII

C'est la section la plus longue du texte, peut-être la plus importante, et elle se termine de façon curieuse. Elle concerne le rôle que peut jouer la suggestion de l'analyste (suggestion dite « médicale ») dans la production de rêves par les patients. La réponse générale est simple : « Que le contenu manifeste des rêves soit influencé par la cure analytique, cela n'a même pas à être prouvé. » Mais Freud n'y voit rien d'inquiétant puisque « influencer les rêves du patient n'est pas davantage pour l'analyste une infortune ou une honte que d'orienter ses pensées conscientes » (p. 172).

Cette réponse renvoie, il va sans dire, à la fonction de la suggestion en général dans l'analyse. Nous y reviendrons. Pour le moment suivons le raisonnement de Freud. Du point de vue de la production du rêve, l'influencabilité de la production du rêve manifeste

« ...découle certes déjà de la reconnaissance du fait que le rêve se rattache à la vie de veille et en élabore les incitations. Ce qui se passe dans la cure analytique appartient naturellement aussi aux impressions de la vie de veille et bientôt aux plus fortes de celle-ci. Il n'y a donc pas motif à s'étonner de ce que le patient rêve de choses que le médecin a discutées avec lui et dont il a éveillé en lui l'attente. » (*Ibid.*)

Plus importante est la question de la possible influence sur les pensées de rêve latentes. À quoi il répond « Bien sûr que oui, car une part de ces pensées de rêve latentes correspond à des formations de pensée préconscientes, tout à fait capables de conscience... » (et donc sujettes à l'influence comme toute autre pensée).

Cette réponse nous donne l'occasion de souligner que les pensées de rêve latentes, c'est-à-dire le contenu latent du rêve, n'appartiennent pas à l'inconscient au sens strict, mais au préconscient. C'est important de le souligner parce que cela nous conduira à deux autres distinctions : une première, facile à retenir, est celle entre pensées de rêve et travail de rêve. En effet, si on peut influencer les pensées de rêve, « sur le travail de rêve proprement dit, on n'acquiert jamais d'influence; à cela on peut tenir fermement » (p. 173.)

L'autre distinction, plus importante que la première, passe entre les pensées de rêve et les « motions de souhait refoulées auxquelles [tout rêve véritable] doit sa possibilité » (*ibid.*) À leur sujet, Freud se sent obligé d'affronter une possible objection : ces motions de souhait ne seraient-elles pas aussi apportées par le rêveur parce qu'il les sait « attendues par l'analyste » ? C'est le cas des rêves dits « de confirmation » ou « confirmants », par lesquels les patients acquiescent, sans le savoir, à une interprétation et/ou construction de l'analyste qu'ils ont pu, par ailleurs, consciemment refuser. Affaire réglée ? Pas du tout ! La discussion, au contraire, se complique : on peut objecter que ces rêves confirmants, c'est peut-être l'influence de l'analyste qui les suscite. À quoi Freud oppose l'argument du « sentiment de souvenir concernant ce qui jusque-là était oublié » (*Ibid.*) Mais le sceptique (qui, soulignons-le, n'est que Freud lui-même) peut encore opposer que ce sont des « illusions de souvenir » (et l'on sait aujourd'hui qu'il est en effet possible de former, voire d'implanter, de faux souvenirs !), et d'ailleurs, la plupart du temps on n'obtient pas de tels souvenirs. À la place, « le refoulé n'est admis que par morceaux, et chaque incomplétude inhibe ou retarde la formation d'une conviction » (p. 173-174) ; tout au plus, mince consolation, « il peut aussi s'agir non pas de la reproduction d'un événement effectif oublié, mais de la promotion d'une fantaisie inconsciente, pour laquelle un sentiment de souvenir n'est jamais à attendre, mais pour laquelle un sentiment de subjective conviction reste un jour possible » (p. 174.) Dans l'ensemble, pour la solution par le sentiment de souvenir, on repassera !

Question désagréable : « Les rêves de confirmation peuvent-ils donc être effectivement des succès de la suggestion, donc des rêves de complaisance ? » (*Ibid.*) Ici, Freud fait une digression et recourt à l'image d'un casse-tête d'enfant : des pièces qui prises une par une ne semblent rien signifier, mais qui contribuent à une image reconnaissable quand elles sont toutes mises à leur place dans un cadre. Mais il avoue aussitôt : « Une telle comparaison ne peut naturellement rien signifier pour l'analysé, alors que le travail analytique est inachevé ». À quoi on pourrait ajouter que même dans le cas où

on aurait cru avoir assemblé le *puzzle*, la cohérence obtenue, si elle suggère que l'on est sur la bonne piste, n'est en aucun cas une preuve. Dans le présent article, Freud donne l'exemple d'un patient du type le plus difficile qu'il soit : un patient obsessionnel, de ceux qui trouvent toujours manière de tout mettre en doute, même l'évidence. Ce qui semble le faire désespérer, mais il recourt à l'argument le plus convaincant (pour lui, du moins), que le travail d'analyse a mis au jour « une somme de détails dont [il] ne pouvait pas avoir idée ». C'est un argument décisif, à mon avis, mais le patient y a trouvé, là encore, une échappatoire... Je trouve curieux que Freud nous laisse sur cet exemple où il illustre l'échec à emporter l'adhésion. Peut-être par souci d'honnêteté intellectuelle ? Il semble laisser la question irrésolue, mais on voit ici se profiler le problème que Freud discutera quatorze ans plus tard dans « Constructions dans l'analyse » (1936), où il affirmera qu'une construction bien menée aura la même force de conviction que la remémoration du passé... (à quoi on est tenté d'ajouter : sauf, peut-être, chez un patient obsessionnel ?) Le problème se serait-il déplacé vers la question de l'analysabilité de certains patients ?

Freud conclut son paragraphe en disant que lui, du moins, était convaincu par son argumentation, et il ajoute cette phrase célèbre : « qu'il est bon de toute façon de penser, à l'occasion, que les hommes avaient déjà coutume de rêver avant qu'il y eût une psychanalyse » (p. 175.)

VIII

La question des « rêves de complaisance » est, dans cette huitième section, prise à revers : en fait, dit Freud, on peut d'une certaine façon poser que les rêves produits en cours d'analyse sont en effet des rêves de complaisance. Cela, dans la mesure où un moteur central de la production de rêves, c'est

« la docilité issue du complexe parental de l'analysé envers l'analyste, donc la part positive de ce que nous appelons le transfert, et en fait, dans de nombreux rêves qui ramènent de l'oublié et du refoulé, il ne se laisse découvrir aucun autre souhait inconscient auquel on pourrait imputer la force de pulsion pour la formation du rêve. Si donc quelqu'un veut affirmer que la plupart des rêves exploitables dans l'analyse sont des rêves de complaisance et doivent leur apparition à la suggestion, il n'y a là, du point de vue de la théorie analytique, rien à objecter. » (p. 175-176.)

Le transfert vient donc de faire son entrée dans cette discussion et on s'étonne, rétrospectivement, qu'il n'en ait pas discuté – sous sa forme négative – à la section précédente, ce qui lui aurait valu de contrer plus efficacement les objections du patient obsessionnel. Ce qui conduit tout droit à la discussion du rapport entre transfert et

suggestion. Mais un autre point, à première vue étonnant, est soulevé ici : le transfert positif « fournit une aide à la contrainte de répétition » (p. 175.) On savait déjà que le transfert est lui-même répétition, mais que le transfert positif s'allie à la contrainte de répétition est une idée, me semble-t-il, nouvelle. Freud ajoute toutefois que cette alliance « se dirige d'abord contre le principe de plaisir, mais veut dans sa visée dernière ériger le règne du principe de réalité » (*ibid.*) Il souligne néanmoins, que ce n'est pas toujours ce qui se passe...

IX

Freud discute ici de la différence entre rêves dans la névrose traumatique et rêves de punition. Les exemples apportés me semblent clairs et je ne vois rien à ajouter, sinon de souligner que le souhait n'est nulle par repérable dans le contenu manifeste du rêve de punition, mais qu'intervient à sa place « l'instance du moi critique », c'est-à-dire ce qui se nommera plus tard le surmoi. Reste qu'un des souhaits du rêveur est par là assouvi : le souhait de pouvoir continuer à dormir... L'instance punitive trahit la présence clandestine du souhait réprimé, interdit. Dans la névrose traumatique, le souhait inconscient est carrément absent. Tout au plus pourrait-on dire que la répétition représente le souhait, et la tentative, de venir à bout du traumatisme.

X

Sur la question du moi du rêveur qui serait omniprésent dans les rêves, la position de Freud est claire. Ce qui me paraît par contre encore plus intéressant, c'est comment Freud traite de la question du dédoublement du moi. C'est le seul texte, à ma connaissance, où Freud discute de la distinction qui se produit à l'intérieur d'un même sujet, entre « je » et « moi » ; distinction obtenue à partir de la forme que prennent les pensées de rêve (encore elles), ce qui

« n'est pas, en soi, plus remarquable que l'occurrence du moi sous plusieurs formes dans une pensée éveillée, notamment lorsque le moi s'y décompose en sujet et objet, s'oppose comme instance observante et critique à l'autre part, ou compare son être présent à un être remémoré, passé, qui fut aussi un jour moi » (p. 179.)